

COMMUNE DE THIGNONVILLE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 DÉCEMBRE 2021

Le deux décembre deux mille vingt-et-un à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de THIGNONVILLE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. PIERQUIN José, Maire.

Etaient présents : M. PIERQUIN José, Maire – Mme LAFFON Céline- Mme HENRIET Véronique, Adjointes – Mme HENRI Fabienne - Mme CAPPOËN Lucie – M. GUILLERY Gérard - Mme FOUCHET Nathalie – Mme LOPEZ Sandrine – M. VOILLAT Patrick et Mme LE PENNEC Michelle.

Absent excusé : M. Christophe GARCIA-NOTARIO qui a donné procuration à M. José PIERQUIN.

Secrétaire : M. Patrick VOILLAT

Date de convocation : 5 novembre 2021.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

1 – TARIFS COMMUNAUX 2022

Les membres du Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

FIXENT les tarifs communaux pour l'année 2022 comme suit

Libellé	Tarifs 2022
COMMUNE	
Location salle polyvalente : une journée	100,00 €
une journée salle chauffée	120,00 €
un vin d'honneur	30,00 €
Location barnum sur site	75,00 €
Concession cimetière : trentenaire	70,00 €
Cavernes : 30 ans	250,00 €
SERVICE DES EAUX	
Prix de vente du m3 d'eau	1,50 € HT
Location compteur d'eau : Ø 15	18,00 €
Ø 20	20,00 €
Ø 30	54,00 €
Ø supérieur à 30	220,00 €

Les membres du Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A 10 voix pour et 1 abstention,

FIXENT le montant de la caution pour l'année 2022 à 300,00 Euros.

2 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

Les membres du Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

VOTENT les subventions aux associations pour l'année 2022.

Libellé	Subventions 20212
A.P.G./ C.A.T.M. Sermaises	30,00
Centre d'étude et de recherche sur les camps d'internement dans le Loiret et la déportation juive	38,60
Société Sportive de Sermaises	110,00
Comité des Fêtes de Thignonville	400,00
Club des Arts Martiaux de Sermaises	50,00
Basket-Club de Sermaises	50,00
Tennis Club	50,00
Sermaises Gymnastique Rythmique	50,00
Dynamic Gym Sermaises	50,00
Association Bien-Etre	270,00
Société de chasse de Thignonville	270,00
Association Idées Halles	400,00
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Sermaises	50,00
Boxing Club Sermaises	50,00
Club « Les volants de Sermaises »	50,00
Subventions diverses	281,40
TOTAL	2 200,00

3 – APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PITHIVERAIS / COMPÉTENCES VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE ET CONTRIBUTION AU SDIS

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté du Communes du Pithiverais est chargée d'évaluer le coût net des charges transférées par les communes lors de chaque transfert de compétence à la communauté de communes,

Monsieur le Maire indique que la CLECT de la CCDP s'est réunie le 21 octobre 2021 afin de déterminer le montant des transferts de charges liés à l'exercice des compétences Voirie d'intérêt communautaire et Contribution du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour l'année 2021. Il donne lecture du rapport afférent.

Selon la règle de majorité qualifiée, il appartient aux Conseils Municipaux de se prononcer sur le rapport de la CLECT puis au Conseil communautaire, à partir du rapport de la CLECT, de définir les attributions de compensation correspondant au coût de la compétence transférée.

Il invite ensuite le Conseil Municipal à approuver ledit rapport.

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes du Pithiverais, réunie le 21 octobre 2021,

Considérant que les rapports de la CLECT sont transmis à chaque commune membre de la CCDDP qui doit en débattre et se prononcer sur leurs contenus,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes du Pithiverais, réunie le 21 octobre 2021.

4 – TRAVAUX

↳ Travaux de fourniture et de pose de 37 lanternes et de 4 horloges astronomiques

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les devis pour la modernisation de l'éclairage public comprenant 37 lanternes et 4 horloges astronomiques sur l'ensemble du territoire communal, devis de l'entreprise SOMELEC pour un montant de 16 136,00 € HT soit 19 363,20 € TTC et devis de l'entreprise ELECTRON LIBRE pour un montant de 21 970,90€ HT soit 26 365,08 € TTC.

Les membres du Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ACCEPTENT le devis de l'entreprise SOMELEC d'un montant de 16 136,00 € HT soit 19 363,20 € TTC.

DECIDENT de réaliser les travaux.

SOLLICITENT auprès du SIERP une subvention au taux maximum.

DEMANDENT l'autorisation de préfinancement pour cette opération.

↳ Travaux d'aménagement du carrefour de la RD 824 et de la Rue de la Bêche

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le nouveau projet de CAP LOIRET concernant les travaux d'aménagement de sécurité du carrefour de la RD 824, Rue de Sermaises et de la voie communale, Rue de la Bêche. L'estimation des travaux s'élève à 29 400,00 € TTC (l'ancienne estimation était de 15 000,00 € TTC). Les membres du Conseil Municipal décident de surseoir.

5 – CONVENTION DE DÉNEIGEMENT

Suite au souhait de M. Daniel HARDY de ne pas renouveler la convention relative à la participation des exploitants agricoles au service hivernal sur le réseau départemental non structurant.

Monsieur le Maire précise qu'il convient donc de remplacer M. Daniel HARDY et propose M. CHENU, exploitant agricole de l'EARL d'Argeville pour intervenir lors des opérations de déneigement sur le réseau départemental en remplacement de M. Daniel HARDY.

Les membres du Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,

ACCEPTENT que M. CHENU soit en charge du service hivernal sur le réseau départemental.

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer la convention relative à la participation des exploitants agricoles au service hivernal sur le réseau routier départemental non structurant.

6 – AFFAIRES DIVERSES

↳ Travaux de branchement eau – Terrain chemin de Barberonville

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de branchement d'eau pour l'alimentation du terrain situé 29 Chemin de Barberonville des Consorts HARDY vont être réalisés par l'entreprise HARDY de Thignonville pour un montant de 3 002,50 € HT et que conformément à la délibération du 4 février 1993 les intéressés se sont engagés à rembourser à la commune la somme de 2 702,25 € HT correspondant à 90 % du montant HT des travaux (non compris la fourniture et la pose du compteur d'eau).

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 10 voix pour et 1 abstention,

ACCEPTE le remboursement de la somme de 2 702,25 € et précise que cette somme sera encaissée à l'article 704 du budget annexe du service de l'eau.

↳ Divers

- Dans le cadre du projet Loiret Fibre, l'implantation d'une armoire optique est nécessaire afin de desservir les administrés. Le choix de la couleur de l'armoire est à faire. Les membres du Conseil Municipal préfèrent le blanc perle (RAL 1013) au lieu du vert sapin (RAL 6009) choisi par l'Architecte des Bâtiments de France, pour des raisons de sécurité lié au chemin de pourtour.
- Un sapin sera installé et il sera décoré par l'association Idées Halles.
- Monsieur le Maire indique que concernant le projet de l'Eglise des demandes d'informations supplémentaires sont en cours et donne le compte-rendu de l'assemblée générale du SITOMAP.
- La distribution des colis de Noël aura lieu le samedi 11 décembre 2021.
- Concernant les travaux d'aménagement de trottoirs – Rue de la Bêche, Monsieur le Maire précise qu'il est en attente de renseignements complémentaires.

La séance est levée à 20 h 15.